

REGLES LOCALES

A-1 :

Les hors limites sont définis par la ligne entre les points au niveau du sol côté parcours des piquets blancs ou des poteaux de clôture. Sont concernés les trous : 6,7,8,11,12,13,14,15,16,17 et 18.

E-3 :

Une balle reposant sur une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins peut être placée, sans se rapprocher du trou dans la zone générale et au maximum à une longueur de carte de son endroit initial.

E-1-1 :

Trou n°16 : si la balle est dans la zone de pénalité, y compris quand on est sûr ou quasiment certain que la balle qui n'a pas été retrouvée est venue reposer dans la zone à pénalité, le joueur a les options de dégagement suivantes, chacune avec un coup de pénalité :

- se dégager selon la règle 17.1, ou
- comme option supplémentaire, déposer la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone située à droite du green

E-1.3

Trou n°3 : si une balle vient reposer dans la zone à pénalité en ayant franchi en dernier la ligne jaune ou si l'on en est sûr ou quasiment certain, le joueur peut avec un coup de pénalité, prendre un dégagement coup et distance ou utiliser la dropping zone à droite du green. Il ne peut pas se dégager en arrière sur la ligne.

E-10 et F-1

Sont des zones de jeu interdit définies comme conditions anormales du parcours avec dégagement gratuit selon la règle 16.1f :

- les zones d'arbres tuteurés ou haubanés, ou ayant une cuvette à leur pied, ou présence de fleurs cultivées ;
- tous les terrains en réparation piquetés en bleu

F-17

Tous les chemins dans la zone générale, même s'ils ne sont pas recouverts de surface artificielle, sont considérés comme des obstructions inamovibles à partir desquelles le dégagement gratuit est possible selon la règle 16.1b.